

# Rapport de la Commission des finances concernant le préavis 44 concernant le budget 2007

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission des finances s'est réunie les 1<sup>er</sup>, 14, 21 et 30 novembre 2006 pour l'étude de ce préavis. M. le Syndic Rémy Jaquier et M. Pierre Meyer, Responsable des finances communales ont également participé aux séances et ont répondu à l'ensemble des sollicitations des membres de la commission.

La Commission des finances relève les éléments suivants :

- Les charges, Fr. 163'594'375.-, sont en augmentation de 6,2%, par rapport au budget 2006. Cette augmentation est due pour 50% env. à la hausse des prix du gaz et de l'électricité (répercutée sur la vente des énergies). Les charges du personnel augmentent de 6,1% suite à la reprise du personnel de la coopérative piscine/patinoire et au renforcement du service de la jeunesse.
- Les revenus, Fr. 165'567'715.-, sont en augmentation de 6,6% par rapport au budget 2006. Les raisons en sont, notamment, les suivantes :
  - Les recettes fiscales des personnes physiques sont en augmentation de 2,5% afin de tenir compte de la croissance et de l'augmentation démographique de notre ville.
  - Augmentation du prix de vente du gaz et de l'électricité
  - La péréquation financière intercommunale est toujours favorable à notre commune, par un encaissement net de Fr. 8'430'000.- (Fr. 7,946 mios prévus au budget 2006)
- La facture sociale, calculée selon la même classification que la péréquation financière intercommunale, est budgétisée à Fr. 3'780'000.-, soit en diminution de Fr. 1'059'000.- par rapport au budget 2006.
- L'autofinancement est de Fr. 17'879'110.-, soit en augmentation de quelque Fr. 2'300'000.- par rapport au budget 2006.
- Les investissements prévus sont de l'ordre de Fr. 27'600'000.-, soit Fr. 10'600'000.- de plus que prévu en 2006. De ce fait la dette communale devrait être à fin 2007 de l'ordre de Fr. 200'000'000.-.
- Au vu des différents changements survenus au niveau des finances cantonales et communales ces dernières années, l'établissement du budget est un exercice difficile.

## RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES :

### 1. Administration générale :

#### 101.3003 Jetons commissions diverses :

Ce poste comprend, entre autres, les jetons pour la commission des Brandons, pour Fr. 8'000.- env. Ladite commission n'existe plus, vu que les

Brandons sont maintenant une association. Au vu du faible montant, la Commission des finances renonce à amender ce compte.

160'3658 Subvention OTTY :

La subvention annuelle correspond à Fr. 12.- par habitant.

200'3809 Attribution débiteurs douteux :

Ce poste est composé de Fr. 150'000.- pour risques sur débiteurs courants et de Fr. 1'000'000.- pour risques sur cautionnement

### 3. Urbanisme et Bâtiments :

352.4902 Prestations internes refacturées :

Il s'agit de frais de conciergerie facturés sur comptes d'autres bâtiments, à savoir, intendance du stade, théâtre Benno Besson, Clinique dentaire, bibliothèque.

355.4271 Produits des locations :

Ce compte enregistre les locations des appartements de service dans les bâtiments scolaires et diverses locations des salles de gym.

### 4. Travaux et Environnement

311 Plantages :

Il serait souhaitable que ce secteur d'activité soit équilibré. La Municipalité relève qu'elle ne désire pas augmenter le prix de location, ceci pour des raisons sociales.

400.3180 Prestations de service :

Dans ce compte est compris Fr. 16'000.- pour les frais de campagne de sensibilisation des propriétaires de chiens et pour assurer la propreté du domaine public (contrepartie au compte 210.4061 - impôts sur les chiens).

431.3145 Entretien bancs et jeux :

L'achat et l'installation de nouveaux jeux pour enfants sont prévus à la plage, expliquant ainsi l'augmentation de Fr. 15'000.- par rapport au budget 2006.

441.3145.05 Entretien stade municipal :

Le changement du système d'arrosage représente une charge extraordinaire de Fr. 20'000.-.

455 Déchets :

Les prix, à la tonne, payés par la commune pour l'élimination des déchets sont les suivants :

Déchets ménagers incinérables : Fr. 258.-

Déchets ménagers compostables avec collecte : Fr. 298.-

Déchets ménagers compostables sans collecte : Fr. 101.-

Déchets encombrants ménagers : Fr. 309.-

Papiers et cartons avec collecte : Fr. 188.-

## **5. Education et Jeunesse**

### **530 Enseignement spécialisé EP :**

En 2005, une partie des salaires était avancée par la commune (530.3011) et l'autre partie payée par l'office de psychologie scolaire (partie refacturée à la commune sur le compte 530.3185). La commune établissait ensuite un décompte destiné à l'OFAS avec l'ensemble des coûts. L'OFAS remboursait alors à la commune une partie des coûts selon ses propres critères (530.4361) et le canton remboursait le solde à la commune (530.4512). En résumé, la commune n'avait déjà plus de charges de salaires.

Dès 2006, le canton paie l'entier des salaires et les refacture à la commune (530.3185). La commune établit ensuite un décompte destiné à l'OFAS avec l'ensemble des coûts. L'OFAS rembourse alors à la commune une partie des coûts selon ses propres critères (530.4361) et le canton rembourse le solde à la commune. Tous les remboursements sont désormais comptabilisés dans le compte 530.4361. Comme précédemment, la commune n'a plus de charges de salaires.

La seule chose qui change, c'est que la commune paie des prestations et se les fait rembourser alors qu'avant, elle payait des salaires et se les faisait rembourser.

### **712.4504 Contribution fédérale OFAS :**

La subvention fédérale n'est accordée que pour aider au lancement des cantines scolaires et pour une durée de 3 ans, soit pour la dernière fois sur le présent budget 2007.

## **6. Police et Sports :**

### **171 Installations piscines/patinoire :**

Les charges, Fr. 1'936'300.- et les revenus, Fr. 660'500.- représentent les 8/12 des charges annuelles réelles, vu la reprise de ces installations au 1<sup>er</sup> mai 2007.

### **349 Refuge de l'Escarbille :**

Depuis 2006 cette rubrique est comprise dans le chapitre URBAT 346 Bâtiments patrimoine financier.

## **7. Affaires sociales et Culture**

### **152.3653.02 Musée d'Yverdon :**

L'augmentation de Fr. 17'500.- représente en fait un prêt au Musée pour l'acquisition de mobilier. Ce prêt sera remboursé à raison d'une réduction de la subvention communale de Fr. 3'500.- par année, dès 2008.

### **152.3653.07 Aide au cinéma :**

Cette aide concerne la subvention communale à la Lanterne Magique.

### **156.4909 Couverture déficit :**

Les 40% du déficit de la bibliothèque sont pris en charge par les écoles.

### **REMARQUES :**

#### Comptes 171 Installations piscine/patinoire

La Commission des finances émet le vœu que les charges et revenus de la piscine couverte fassent l'objet d'une rubrique comptable distincte.

#### Stade municipal :

Les charges et revenus concernant le stade de football sont, pour le budget 2007, les suivants :

170.3902 STE travaux de tiers, fournitures, m.-o.	Fr. 373'000.-	
170.3902 Intendance et conciergerie du stade	Fr. 151'900.-	
170.3134 Marquage des terrains	Fr. 13'000.-	
170.3905 Entretien bâtiments	<u>Fr. 23'870.-</u>	Fr. 561'770.-
170.4271 Buvette	-Fr. 47'400.-	
170.4272 Location stade	<u>-Fr. 10'000.-</u>	-Fr. 57'400.-
Charges nettes		Fr. 504'370.-

La Commission des finances émet le vœu que les charges et revenus du stade municipal fassent l'objet d'une rubrique comptable distincte.

### **OBSERVATION :**

La Commission des finances souhaite que l'espace « commentaire » soit mieux utilisé afin que les Conseillers Communaux disposent de renseignements utiles à l'étude du budget.

Cette observation est valable notamment pour les comptes :

- ...3114 et ...3141.01 entretiens des bâtiments
- ...3114 achats de matériel et machines
- 15 Activités culturelles

### **CONCLUSION :**

La Commission des finances constate que le budget a été établi sur le principe du « budget base zéro ». Des incertitudes persistent, notamment au niveau des rentrées fiscales et des répercussions de la future péréquation financière intercantonale. La Commission des finances relève que la Municipalité est soucieuse de réduire au maximum les coûts de fonctionnement, sans toutefois réduire la qualité des prestations offertes aux habitants de notre Cité.

Le budget est raisonnable et c'est à l'unanimité de ses membres que la Commission des finances, vous invite, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à accepter le budget 2007, tel que présenté par la Municipalité.

Jean-Luc Raymondaz  
Président de la Commission des Finances

